

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 28 JANVIER 2021**

DEL-2021-21

L'An deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier, à 15 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 21/1/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes DALL'AGLIO, MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, GENOUD, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

M. CHASSAGNE.

Etaient absents ou excusés :

Mme BOUCHET.

MM. BAUD-GRASSET, DESCHAMPS, FRANCOIS, MATHIAN, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, GUILLON, KHAY, MALLET, PERRILLAT, POQUET,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26

Présents : 18

Représenté par mandat : 2

**Objet : COMMUNE D'ABONDANCE - CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES DE DESSERTE
DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE DEPARTEMENTAL TRES HAUT DEBIT -
DEPLACEMENT D'OUVRAGES D'ECLAIRAGE PUBLIC EXISTANTS**

Exposé du Président,

Dans le cadre de la construction du réseau d'initiative publique départemental très haut débit de la Haute-Savoie, le SYANE réalise sous sa maîtrise d'ouvrage des infrastructures de desserte fibre optique FttH sur la commune d'ABONDANCE.

Au plan opérationnel, le déploiement des poches FttH s'appuie en priorité sur la réutilisation des réseaux aériens et souterrains télécom existants de l'opérateur ORANGE ainsi que du réseau aérien électrique existant exploité soit par ENEDIS, soit par des régies d'électricité.

Pour certains tronçons, la réutilisation des supports aériens existants suppose d'effectuer un déplacement des ouvrages d'éclairage public existants (réhaussement) afin de permettre l'installation de câble(s) optique(s) selon les inter-distances réglementaires.

Dans ce contexte, la commune d'ABONDANCE, exploitant du réseau d'éclairage public, a réalisé des travaux :

- Nature des travaux : Déplacement d'ouvrages d'éclairage public existants.
- Nombre de luminaires concernés : 8 unités.
- Coût des travaux : 1.216,42 € TTC.

Ces adaptations du réseau d'éclairage public réalisé par la commune vont permettre au SYANE le déploiement de la fibre optique dans des conditions facilitées au plan opérationnel et avantageuses au plan financier.

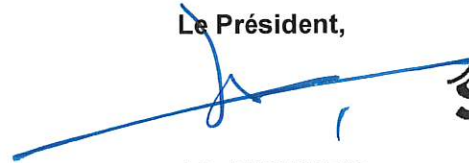
Dans ce contexte, il y a lieu d'imputer la charge financière supportée par la commune au budget annexe du programme du Réseau d'Initiative Publique Très Haut Débit en fibre optique du SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le versement d'un montant de 1.216,42 € TTC à la commune d'ABONDANCE,
2. à autoriser le Président à mettre en œuvre le règlement de ce montant, supporté par le Budget Annexe Très Haut Débit.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,



Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE

J.P AMOUDRY.